



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Produit : MP25 PRO-S+ — Nettoyant · Dégraissant · Rénovateur Universel

Document établi le 28 avril 2026 — Version 1.0

Vendeur	MP-25 PRO-S+
Gérant	M. Stéphane BEHUE
Siège social	22 Quai Ouest, 14470 Courseulles-sur-Mer, France
Téléphone	+33 (0)6 44 06 84 77
E-mail	contact@mp25.fr
Site internet	https://www.mp25.fr

1 Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente du produit dénommé **MP25 PRO-S+**, nettoyant-dégraissant-rénovateur universel liquide très concentré, classé 100% Français.

Elles régissent de plein droit l'ensemble des ventes conclues par MP-25 PRO-S+ auprès de tout acheteur professionnel ou particulier (ci-après « l'Acheteur »). Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document, tel que les conditions d'achat de l'Acheteur, qui ne sauraient s'imposer au Vendeur sans accord écrit préalable.

2 Produit

Le produit vendu est le **MP25 PRO-S+**, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Nature	Liquide alcalin très concentré, de couleur jaune
Inflammabilité	Ininflammable
Solubilité	Hydrosoluble en toute proportion
Dilution recommandée	5 % — 100 %
Conformité	Norme HACCP 9343, Décret 98-507, Règlement (CE) 648/2004
Transport	UN 1719 — Classe 8, Groupe d'emballage II
Classification CLP	H302 (Nocif par ingestion) — H314 (Corrosif à l'état brut)

▲ AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Le MP25 PRO-S+ est un produit classé corrosif à l'état brut (H314). Il contient du 2-butoxyéthanol (5-15%), de l'isotridécanol éthoxylé (<5%), de l'hydroxyde de potassium (<5%) et du lauryléthersulphate de sodium (<5%). La fiche de données de sécurité (réf. ECM-108247,00) est transmise systématiquement avec toute commande et doit être impérativement consultée avant toute utilisation.

3 Commande

3.1 Passation de commande

Toute commande est ferme et définitive dès son acceptation par le Vendeur, soit par confirmation écrite (e-mail, courrier), soit par l'exécution de la livraison. Le Vendeur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande en cas de litige antérieur non résolu ou d'informations erronées.

3.2 Informations de l'Acheteur

L'Acheteur s'engage à fournir des informations exactes et complètes (dénomination, adresse, numéro SIRET pour les professionnels, coordonnées téléphoniques et e-mail). En cas d'informations erronées entraînant des frais supplémentaires, ceux-ci resteront à la charge de l'Acheteur.

3.3 Quantités minimales

Le Vendeur peut fixer des quantités minimales de commande. Celles-ci seront portées à la connaissance de l'Acheteur lors de la passation de commande ou sur le devis préalable.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Produit : MP25 PRO-S+ — Nettoyant · Dégraissant · Rénovateur Universel

Document établi le 28 avril 2026 – Version 1.0

4 Prix

4.1 Détermination des prix

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont exprimés en euros (€) hors taxes (HT). Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas les frais de transport, d'emballage et d'assurance, qui sont facturés en supplément.

4.2 TVA

Les prix sont majorés de la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation. Tout changement de taux légal sera automatiquement répercuté sur les factures émises postérieurement à ce changement.

4.3 Modification des prix

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date d'enregistrement de la commande. Les prix figurant sur un devis sont fermes pour une durée de trente (30) jours à compter de son émission.

5 Paiement

5.1 Conditions de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Particuliers** : paiement intégral à la commande par virement bancaire ou tout autre moyen accepté par le Vendeur.
- **Professionnels** : 50% à la commande, 50% à la livraison.

5.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40,00 € (article D441-5 du Code de commerce) sera également due.

5.3 Clause de réserve de propriété

Le Vendeur conserve la pleine propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal, intérêts et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, le Vendeur se réserve le droit de réclamer la restitution des produits.

5.4 Escompte

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé, sauf accord écrit du Vendeur.

6 Livraison

6.1 Modalités

Les produits sont expédiés à l'adresse indiquée par l'Acheteur. Le transport est effectué conformément à la réglementation applicable aux marchandises dangereuses de classe 8 (UN 1719, Groupe d'emballage II). Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement à terme.

6.2 Transfert des risques

Les risques sont transférés à l'Acheteur dès la remise du produit au transporteur, conformément aux Incoterms applicables. L'Acheteur est tenu de vérifier l'état des colis à la réception.

6.3 Réception et réclamations

L'Acheteur dispose d'un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception pour formuler par écrit toute réclamation relative aux manquants, avaries ou erreurs de livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception ou par e-mail à **contact@mp25.fr**. Passé ce délai, les produits seront réputés conformes et acceptés sans réserve.

6.4 Force majeure

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de tout retard ou d'inexécution résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, y compris mais sans s'y limiter : grèves, pandémies, restrictions de transport de marchandises dangereuses, intempéries, blocage des approvisionnements.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Produit : MP25 PRO-S+ — Nettoyant · Dégraissant · Rénovateur Universel

Document établi le 28 avril 2026 – Version 1.0

7

Conformité et garanties

7.1 Garantie de conformité

Le Vendeur garantit que le produit MP25 PRO-S+ est conforme à sa fiche technique et à sa fiche de données de sécurité (réf. ECM-108247,00). Le produit répond aux normes HACCP 9343 et au décret 98-507 pour les matériels de nettoyage en contact avec des substances alimentaires.

7.2 Garantie des vices cachés

Le Vendeur garantit le produit contre les vices cachés au sens des articles 1641 et suivants du Code civil. L'Acheteur professionnel doit agir dans les deux (2) ans de la découverte du vice.

7.3 Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas en cas de :

- Mauvaise utilisation du produit, non-respect des consignes de dilution (5 % à 35 %), des précautions d'emploi ou des équipements de protection individuelle mentionnés dans la FDS.
- Stockage non conforme (le produit doit être conservé dans un emballage bien fermé, dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel, à une température inférieure à 50 °C, à l'écart des acides).
- Modification, altération ou mélange du produit avec d'autres substances non recommandées.
- Utilisation sur des surfaces ou dans des conditions non adaptées.

7.4 Responsabilité liée au danger du produit

▲ LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le MP25 PRO-S+ est classé H314 (Skin Corr. 1B) à l'état brut. Le Vendeur décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou immatériels résultant d'une utilisation non conforme, d'un défaut de port des équipements de protection individuelle (gants en nitrile EN 374, lunettes de protection, flacon rince-œil), ou du non-respect des phrases de prudence P264, P301+P330+P331, P304+P340 et P312 figurant sur l'étiquetage et dans la FDS.

8

Obligations de l'Acheteur — Sécurité

L'Acheteur, en qualité de professionnel ou d'utilisateur final, s'engage à :

- Transmettre la Fiche de Données de Sécurité à toute personne appelée à manipuler le produit.
- Former le personnel aux risques liés au produit (H302, H314) et aux premiers secours (Section 4 de la FDS).
- Mettre à disposition les équipements de protection individuelle requis : gants en nitrile EN 374 (temps de passage > 480 min, épaisseur 0,35 mm), lunettes de protection antipoussière, flacon rince-œil rempli d'eau pure.
- Ne jamais utiliser le produit à l'état brut sans équipement de protection complet.
- Respecter les conditions de stockage : emballage fermé, endroit ventilé, à l'abri du gel, température < 50 °C, à l'écart des acides.
- Respecter la réglementation ADR pour le transport du produit (UN 1719, Classe 8, Groupe II).
- Neutraliser les effluents jusqu'au pH 7 avant tout rejet dans les égouts, conformément à la Section 13 de la FDS.
- Afficher les numéros des Centres Anti-Poison dans les locaux où le produit est utilisé ou stocké.

9

Retour et échange

9.1 Produit dangereux — Exclusion du droit de rétractation (particuliers)

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les biens dont le scellé a été rompu après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène. Le MP25 PRO-S+, classé H314 (corrosif), est soumis à cette exclusion dès lors que l'emballage d'origine a été ouvert.

9.2 Retour pour défaut de conformité

En cas de défaut de conformité, l'Acheteur doit contacter le Vendeur par e-mail à contact@mp25.fr en précisant la nature du défaut et le numéro de facture. Le retour de produit classé UN 1719 doit être effectué dans le strict respect de la réglementation ADR, dans un emballage d'origine intact et fermé. Les frais de retour liés à un défaut de conformité avéré seront pris en charge par le Vendeur.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Produit : MP25 PRO-S+ — Nettoyant · Dégraissant · Rénovateur Universel

Document établi le 28 avril 2026 – Version 1.0

10 Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments figurant sur les emballages, la documentation, la fiche technique, la FDS, le site internet **mp25.fr** (marques, logos, textes, images, conseils d'utilisation) sont la propriété exclusive de MP-25 PRO-S+ et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou diffusion, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable du Vendeur, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

11 Protection des données personnelles

Le traitement des données personnelles de l'Acheteur est effectué conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Les données collectées (nom, prénom, adresse, SIRET, coordonnées téléphoniques et e-mail) sont nécessaires au traitement des commandes et à la gestion de la relation commerciale.

L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition concernant ses données, exercible auprès de : **MP-25 PRO-S+, 22 Quai Ouest, 14470 Courseulles-sur-Mer** ou par e-mail à **contact@mp25.fr**.

12 Responsabilité civile

La responsabilité du Vendeur est limitée aux dommages directs et certains résultant d'un manquement contractuel prouvé. Sont expressément exclus les dommages indirects tels que, sans limitation : perte de chiffre d'affaires, perte de profit, préjudice commercial, frais supplémentaires, dommages causés aux tiers.

La responsabilité totale du Vendeur ne pourra en aucun cas excéder le montant HT de la commande concernée.

13 Médiation et litiges

13.1 Médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige. Le Vendeur adhère à la plateforme de médiation suivante : **Commission Européenne — Règlement en ligne des litiges** (<https://ec.europa.eu/consumers/odr>).

13.2 Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu par voie amiable ou par médiation, les tribunaux français compétents seront seuls compétents. Le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social du Vendeur (Tribunal de Commerce de Caen), sauf disposition impérative contraire applicable aux consommateurs en vertu des articles R631-3 et suivants du Code de la consommation.

14 Dispositions diverses

Intégralité : Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les parties. Aucune modification orale ne pourra être opposée.

Nullité partielle : Si l'une des clauses des présentes devait être déclarée nulle ou inapplicable par une décision de justice, les autres clauses conserveront leur pleine force et portée.

Non-renonciation : Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une de ses obligations ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

Modification : Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Produit : MP25 PRO-S+ — Nettoyant · Dégraissant · Rénovateur Universel
Document établi le 28 avril 2026 — Version 1.0

LE VENDEUR

Nom :

Fonction :

Date et signature :

L'ACHETEUR

Raison sociale / Nom :

Fonction :

Date et signature :

Rappel — Informations de sécurité essentielles

Numéro d'urgence	PARIS : 01 40 05 48 48 — TOULOUSE : 05 61 77 74 47 — LYON : 04 72 11 69 11 — MARSEILLE : 04 91 75 25 25
Stockage	Emballage fermé, lieu ventilé, à l'abri du gel, < 50 °C, à l'écart des acides
Élimination	Neutraliser jusqu'au pH 7 avant évacuation dans les égouts
Réf. FDS	ECM-108247,00